

**Fondation Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage**

**Rapport annuel 2012**

**Table des matières**

1. Situation du marché
2. Marche des affaires
3. Evolution du nombre de participants
4. Compte bloqué de garantie voyageur / changement de banque
5. Contrôles de solvabilité
6. Bilan et comptes annuels 2012
7. Secrétariat du Fonds de garantie / Conseil de fondation

## 1. **Situation du marché**

Malgré une situation économique qui demeure morose, les recettes des voyagistes affiliés au Fonds de garantie se sont stabilisées en 2012. Le taux de change plancher de 1.20 franc pour un euro imposé avec fermeté a permis aux voyagistes de procéder à de nettes adaptations de tarifs et du même coup de réduire sensiblement la différence entre les prix proposés en Suisse et dans les pays voisins. Ces mesures ont mis fin à l'exil massif des consommateurs à l'étranger et la clientèle a retrouvé le chemin de l'agence de voyages helvétique. La demande pour l'Egypte et la Tunisie, destinations habituellement très prisées, est restée faible et largement en deçà des attentes. Dans le secteur des courts et moyens courriers, cette situation a essentiellement profité aux autres pays du pourtour méditerranéen, dont certains ont enregistré une augmentation massive du nombre de touristes. Grâce au cours avantageux du dollar, les Etats-Unis, le Canada et les Caraïbes figurent toujours au nombre des destinations phares dans le domaine des longs courriers. Il faut relever une fois de plus que les voyagistes de petite et moyenne taille, et en particulier ceux qui sont spécialisés dans des créneaux sélectionnés, défendent avec succès leur position sur le marché. Les plateformes Internet des nouveaux acteurs du marché ont elle aussi le vent en poupe et jouent un rôle de plus en plus important au niveau de la distribution.

## 2. **Marche des affaires**

La Fondation Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage a vécu une très bonne année. Alors que les recettes provenant des contributions annuelles sont en légère augmentation, la discipline rigoureuse appliquée sur le plan des coûts a permis de réduire encore les charges. Conformément aux attentes, les produits des placements de la fortune, qui sont devenus un pilier important des rentrées, affichent une évolution satisfaisante. La politique stricte appliquée en matière d'admissions et le contrôle systématique de la solvabilité des participants ont porté leurs fruits dans la mesure où un seul sinistre est à signaler au cours de l'exercice sous revue. Les consommateurs lésés ayant pu être indemnisés par le biais de la garantie déposée par le participant insolvable, ce cas a été liquidé sans conséquences financières pour la Fondation. En résumé, cette dernière boucle une nouvelle fois l'année sur un résultat positif, qui lui offre la possibilité d'accroître les provisions pour sinistres en fonction des exigences requises.

Depuis sa création, la Fondation a indemnisé au total 5192 clients d'agences de voyages ainsi que de nombreux tour-opérateurs à hauteur de plus de CHF 8.4 millions, dont CHF 4.2 millions ont été couverts par les garanties fournies par les participants. La différence de CHF 4.2 millions a été financée par le biais des provisions affectées, conformément à la loi fédérale sur les voyages à forfait.

## 3. **Evolution du nombre de participants**

L'évolution du nombre de participants est demeurée stable au cours de l'exercice 2012. 18 nouveaux participants ont rejoint la Fondation contre 18 démissions, dont 13 sont à mettre au compte de la cessation d'activité et trois sont imputables à la reprise des participants par des sociétés tierces. Pour les deux autres cas, il s'agit d'une faillite ainsi que d'une résiliation de contrat par la Fondation pour cause de garanties insuffisantes.

Au 31 décembre 2012, 1482 entreprises au total (succursales comprises) étaient ainsi affiliées au Fonds de garantie. La synthèse figurant en dernière page du présent rapport fournit des informations détaillées sur le nombre de participants, ainsi que sur leur provenance régionale.

#### **4. Compte bloqué de garantie voyageur / changement de banque**

Depuis 2005, les participants au Fonds de garantie ont également la possibilité de déposer la garantie réglementaire sous la forme d'un compte bloqué de garantie voyageur. Partenaire commercial de la Fondation jusqu'ici, la Bank Sparhafen Zürich a décidé de mettre un terme à cette collaboration au 31 mars 2013 en raison du faible niveau des taux d'intérêt. Les négociations menées en parallèle avec la Banque Raiffeisen de St-Gall ont finalement débouché sur une solution satisfaisante, qui permet aux participants au Fonds de garantie de continuer à fournir la garantie à déposer sous la forme d'un compte bloqué bien rémunéré. Avec le taux d'intérêt du «Compte d'épargne Plus», une majoration d'intérêt supplémentaire de 0.7% et la gestion gratuite du compte, les participants ont toujours la possibilité d'opter pour une alternative à la garantie bancaire classique, qui demeure intéressante et avantageuse. Les démarches fastidieuses liées à la dissolution et à l'ouverture des comptes bloqués auprès de la Bank Sparhafen Zürich, respectivement de la Banque Raiffeisen de St-Gall, ont pu être achevées dans les temps et la somme totale avoisinant CHF 25 millions a été transférée dans les délais. La Fondation profite de l'occasion pour exprimer sa vive reconnaissance à la Banque Raiffeisen de St-Gall pour la solution qui a pu être trouvée.

#### **5. Contrôles de solvabilité**

231 contrôles de solvabilité ont été effectués au cours de l'exercice 2012, dont 113 par PricewaterhouseCoopers et 118 par le secrétariat. Cinq participants se sont vus contraints d'augmenter la garantie en raison de l'évaluation négative de leur situation financière. Dans un cas en revanche, la garantie a pu être réduite au montant réglementaire suite à une évolution positive de la solvabilité. Les contrôles de solvabilité systématiques effectués auprès de tous les participants ont constitué, en 2012 aussi, un volet important de la gestion des risques pratiquée par la Fondation. Menés dans l'intérêt direct des participants et de la Fondation, ils ont pour objectif d'assurer à moindres frais le respect des dispositions légales de la loi sur les voyages à forfait.

#### **6. Bilan et comptes annuels 2012**

La stabilité du marché se reflète dans les chiffres des recettes provenant des contributions annuelles et des taxes d'inscription. Ces dernières ont augmenté de CHF 19'500.- ou de 1.8% par rapport au précédent exercice. Nonobstant le faible niveau des taux d'intérêt, les produits des placements financiers, plus élevés qu'en 2011, sont en hausse de CHF 18'200.-. Par ailleurs, un gain de change de CHF 63'000.- a pu être réalisé. Ce bénéfice fait face à une perte comptable non réalisée de CHF 136'000.-, essentiellement imputable à l'évaluation des obligations (valeur nominale). Le compte de résultat boucle sur un bénéfice de CHF 421'135.-. Une fois ce montant attribué aux provisions pour sinistres, ces dernières se montent à CHF 9'496'541.- au total dans le bilan 2012.

L'organe de révision OPES AG confirme dans son rapport du 22 mai 2013 que la comptabilité a été tenue en bonne et due forme et qu'elle est conforme à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

## 7. Secrétariat du Fonds de garantie / Conseil de fondation

### Secrétariat

Urs Herzog, directeur  
Brigitte Sandhofer, adjointe administrative

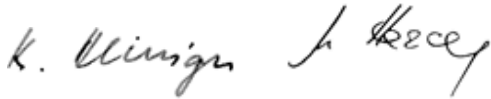
Fonds de garantie de la branche suisse du voyage  
Etzelstrasse 42  
Case postale  
8038 Zurich

T: +41 44 488 10 70  
F: +41 44 488 10 71  
Email [info@garantiefonds.ch](mailto:info@garantiefonds.ch)  
Site Internet [www.garantiefonds.ch](http://www.garantiefonds.ch)

### Conseil de fondation (Situation au 31.12.2012)

Kurt Heiniger, président	Walter Güntensperger
Jacques Lathion, vice-président	Rolf Helbling
Martin Wittwer, vice-président	Stefan Leser
Rolf Besser, licencié en droit, avocat	Heinrich Marti
Olivier Dupont	Thomas Stirnimann

### Fondation Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage



K. Heiniger	U. Herzog
Président	Directeur

**Nombre de participants** (situation au 31.12.2012)

Année	Admissions	Démissions	Participants	Succursales	Total
2010	22	15	573	911	1484
2011	17	25	565	921	1486
2012	18	18	565	917	1482

**Nombre de participants réparti par régions**

	Participants	Part en %
Suisse romande	327	22.1
Berne	171	11.5
Haut-Valais	19	1.3
Bâle / Nord-ouest de la Suisse	99	6.7
Mittelland	124	8.4
Suisse centrale	131	8.8
Tessin	29	1.9
Grisons	28	1.9
Ville de Zurich	182	12.3
Canton de Zurich / Nord-est de la Suisse	284	19.2
Suisse orientale	88	5.9
<b>Total participants (succursales comprises)</b>	<b>1482</b>	<b>100.0</b>

**Faits et chiffres** (indications en CHF)

Exercice	2012	2011	2010
Nombre de participants (succursales comprises)	1482	1486	1484
Contributions annuelles	1'082'764	1'063'261	1'070'862
Bénéfices/pertes de change sur placements (réalisés)	63'082	-58'014	-1'762
Bénéfices/pertes comptables sur placements (non réalisés)	-136'159	-75'669	-72'788
Bénéfice d'exploitation	421'135	296'633	170'655
Paiements pour sinistres en faveur de consommateurs/tour-opérateurs	0	0	200'329
Paiements pour sinistres après déduction des prestations de garantie	0	0	51'512
Constitution de provisions pour sinistres	421'135	295'633	119'143
Dissolution de provisions pour sinistres	0	0	0
Provisions pour sinistres	9'496'541	9'075'406	8'779'773
Assurance pour gros sinistres	4'000'000	4'000'000	4'000'000
Prestations de garantie spécifiques aux entreprises	50'000'000	50'000'000	50'000'000

Zurich, le 4 juillet 2013